

Règlement intérieur de la bourse aux Vêtements d'enfants, jouets et d'articles de Puériculture

Règlement intérieur pour les exposants :

- La vente est réservée aux exposants non professionnels, majeurs et inscrits. Il est interdit de s'inscrire et d'attribuer son emplacement à une autre personne.
- L'inscription sera validée par retour du règlement intérieur ci-présent signé, l'attestation sur l'honneur remplie et signée, d'une photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité et le règlement par chèque ou espèces.
 - Par retour à l'école Jaurès ou Pierre et Marie Curie
 - Par courrier lesptitscanonais@gmail.com
 - 06.65.74.12.79
- L'implantation des emplacements sera définie par ordre d'inscription et définie par les organisateurs de façon à respecter les règles de sécurité applicables, en particulier, l'accès aux issues de secours. Les organisateurs se réservent le droit de refuser l'inscription ou de faire quitter les lieux à toute personne qu'ils ne jugeraient pas dans l'esprit de la manifestation.
- Les tables seront attribuées par ordre d'inscription et dans la limite des places disponibles.
- Les objets et vêtements mis en vente devront être conformes à la législation en vigueur. La vente d'alimentation, boissons, copie de DVD, CD... est strictement interdite sous peine d'expulsion.
- Par respect pour les participants, tous les articles proposés à la vente doivent être propres, complets, en parfait état de fonctionnement
- Les transactions se déroulent sous la seule responsabilité des « vendeurs » et « acquéreurs ». Aucune transaction ne passe par l'APE Les P'tits Canonais qui se décharge de toute responsabilité en cas de problème lié à l'utilisation du matériel vendu pendant la bourse. Les articles demeurent sous la responsabilité des propriétaires. L'organisateur ne pourra, en aucun cas, être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, casses, vols ou autres détériorations. Il ne sera fait aucun remboursement.
- Les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, biens et marchandises d'autrui, ainsi qu'aux aménagements appartenant ou loués par l'APE.
- L'installation des exposants pourra débuter le **dimanche 13 avril 2025 à 7h30 à la salle de la Muse, 209 Av Jean Jaurès 14270 Mézidon Vallée d'Auge.**
- La vente débutera à 9h pour se terminer à 17h30.
- L'ensemble des détritrus (cartons, sacs, papiers...) ne peuvent rester sur place. Les exposants doivent libérer l'espace après avoir repris leurs articles pour 18h30 maximum.

Code de commerce (art. L310-2, L310-5, L310-8, L310-9, L330-19)

Code pénal (Art. 321-7, 321-8, R321-9, R321-12)

Loi n°2008-776 du 4 août 2008

Décret n°2009-16 du 7 janvier 2009

Le présent règlement est à disposition et peut vous être envoyé par mail à l'APE Les P'tits Canonais. La présence à cette manifestation implique l'acceptation du règlement dans sa totalité. Toute personne ne respectant cette réglementation sera priée, par les organisateurs, de quitter les lieux.

NOM :

PRENOM :

DATE :

SIGNATURE :